RAPPORT
Sur le PRIX et sur la QUALITÉ
Du SERVICE PUBLIC de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2019

***Diffusion* :**

***Communes membres* :**

- ✔ Loretz-d'Argenton,
- ✔ Brion-Près-Thouet,
- ✔ Coulonges-Thouarsais,
- ✔ Glénay,
- ✔ Louzy,
- ✔ Luché-Thouarsais,
- ✔ Luzay,
- ✔ Marnes,
- ✔ Pas-de-Jeu,
- ✔ Plaine-et-Vallées
- ✔ Pierrefitte,
- ✔ Saint-Cyr-La-Lande,
- ✔ Sainte-Gemme,
- ✔ Saint-Généroux,
- ✔ Saint-Jacques-de-Thouars,
- ✔ Saint-Jean-de-Thouars,
- ✔ Saint-Léger-de-Montbrun,
- ✔ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✔ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✔ Saint-Varent,
- ✔ Sainte-Verge,
- ✔ Thouars,
- ✔ Tourtenay,
- ✔ Val-en-Vignes

***Administrations* :**

- ✔ Préfecture des Deux Sèvres
- ✔ Sous-Préfecture de Bressuire
- ✔ Agence de l'Eau
- ✔ Conseil Départemental

Communauté de Communes du Thouarsais :

- ✔ Président : M. Bernard PAINEAU
- ✔ Vice-Président délégué à l'assainissement : M. Michel DORET
- ✔ Directeur Général des Services : M. Guillaume ROMAIN
- ✔ Responsable Service Assainissement : M. Grégoire LA FONTAINE
- ✔ Responsable Service finances/comptabilité : Mme Marie-Laure BÉCHERIE

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

SOMMAIRE

1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE....3
1.1) PRESENTATION DU TERRITOIRE....3
1.2) MODE DE GESTION DU SERVICE....3
1.3) ORGANIGRAMME DU SERVICE....4
1.4) MISSION DU SERVICE....5
1.4.1 Collecte et transport des eaux usées....5
1.4.2 Traitement des eaux usées....5
1.5) USAGERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF....7
1.5.1 Les usagers domestiques (D201.0)....7
1.5.2 Volumes facturés....8
1.5.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)....8
1.6) LINEAIRE DE RESEAU....9
1.7) DESCRIPTIF Des SYSTÈMES ASSAINISSEMENT....10
1.8) QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)....36
1.9) CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DE SAINTE-VERGE ET SAINT-VARENT (STEP > 2500 EH)....38
1.9.1 Station d'épuration de Sainte-Verge....38
1.9.2 Station d'épuration de Saint-Varent....39
2 - BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT....42
2.1) DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT....42
2.1.1 Dépenses d'Investissement....42
2.1.2 Recettes d'Investissement....43
2.1.3 Dépenses de fonctionnement....44
2.1.4 Recettes de fonctionnement....45
2.2) ENCOURS DE LA DETTE....46
2.3) TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF....46
2.3.1 La redevance assainissement collectif....46
2.3.1.1 Tarif redevance assainissement....46
2.3.1.2 Évolution de la facture d'assainissement....47
2.3.1.3 Facture assainissement type 2020 (D204.0)....48
2.3.1.4 Montant restant impayés au 31/12/2019 sur les factures émises au titre de l'année 2018 (P257.0)....48
2.3.2 La participation pour le financement de l'assainissement collectif....49
3 – LES TRAVAUX ET ETUDES....50
3.1) BRANCHEMENTS NEUFS SUITE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DEMANDE D'UN PARTICULIER....50
3.2) TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT – REPARATION STATIONS D'EPURATION ET POSTES DE REFOULEMENT....50
3.3) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX....50
3.3.1 Bouillé-Loretz – commune déléguée de Loretz-d'Argenton....51
3.3.2 Bouillé-Saint-Paul – commune déléguée de Val-en-Vignes....51
3.3.3 Brie – commune déléfuée de Plaine-et-Vallées....51
3.3.4 Cersay – commune déléguée de Val-en-Vignes....51
3.3.5 Coulonges-Thouarsais....51
3.3.6 Missé – commune déléguée de Thouars....52
3.3.7 Saint-Jean-de-Thouars....52
3.3.8 Saint-Varent....52
3.3.9 Sainte-Radegonde – commune déléguée de Thouars....52
3.3.10 Thouars....52
3.4) L'ANNEE 2019 EN QUELQUES CHIFFRES....52
3.4.1 Nombre de permis de construire, d'aménager et déclarations préalable traités....52
3.4.2 Nombre de certificats d'urbanisme traitées....53
3.4.3 Nombre de contrôles de conformités (raccordement)....53
3.4.4 Nombre de désobstructions réalisées sur les réseaux....54
3.5) TRAVAUX ET ÉTUDES....54
3.5.1 Études....54
3.5.2 Travaux....54
3.6) PROJETS TRAVAUX ET ETUDES PREVUS EN 2020....55
4 INDICATEURS DE PERFORMANCES....56

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1) PRESENTATION DU TERRITOIRE

En 2019, 24 communes sont adhérentes au Service Public de l'Assainissement Collectif :

- ✔ Brion-Près-Thouet,
- ✔ Coulonges-Thouarsais,
- ✔ Glénay,
- ✔ Loretz-d'Argenton
- ✔ Louzy,
- ✔ Luché-Thouarsais,
- ✔ Luzay,
- ✔ Marnes,
- ✔ Pas-de-Jeu,
- ✔ Pierrefitte,
- ✔ Plaine-et-Vallées
- ✔ Saint-Cyr-La-Lande,
- ✔ Sainte-Gemme,
- ✔ Saint-Généroux,
- ✔ Saint-Jacques-de-Thouars,
- ✔ Saint-Jean-de-Thouars,
- ✔ Saint-Léger-de-Montbrun,
- ✔ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✔ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✔ Saint-Varent,
- ✔ Sainte-Verge,
- ✔ Thouars,
- ✔ Tourtenay,
- ✔ Val-en-Vignes.

1.2) MODE DE GESTION DU SERVICE

La Communauté de Communes du Thouarsais exerce selon l'article 9.6 de ses statuts, la compétence optionnelle « Assainissement » collectif et non collectif, par le biais d'une régie à autonomie financière.

La mise en place de cette régie en mars 2017 a nécessité la création d'un Conseil d'Exploitation qui cohabite avec une commission thématique.
Le Conseil d'Exploitation suit les sujets liés au budget et aux ressources humaines et se réunit 3 fois par an, quand la commission assure le suivi des dossiers techniques à une fréquence mensuelle.

Il est soumis à l'instruction comptable M 49 :

- ✔ Son financement est assuré par les usagers, il donne lieu à des redevances qui ne peuvent être mises à la charge que des usagers.
- ✔ Son budget est autonome. Il doit s'équilibrer en recettes et en dépenses. Il peut être assujetti ou non à la TVA, le choix est laissé à la collectivité. En l'occurence, celui de la Communauté de Communes du Thouarsais est assujetti à la TVA.
- ✔ Le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service.
- ✔ Les redevances doivent trouver leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service, ce qui implique également qu'elles ne peuvent être recouvrées qu'à compter de la mise en place effective de ce service pour l'usager.
- ✔ La tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1.3) ORGANIGRAMME DU SERVICE

Afin de réaliser l'ensemble des missions décrites ci-dessous, le service compte 14,9 ETP au service assainissement collectif.

ORGANIGRAMME DU SERVICE

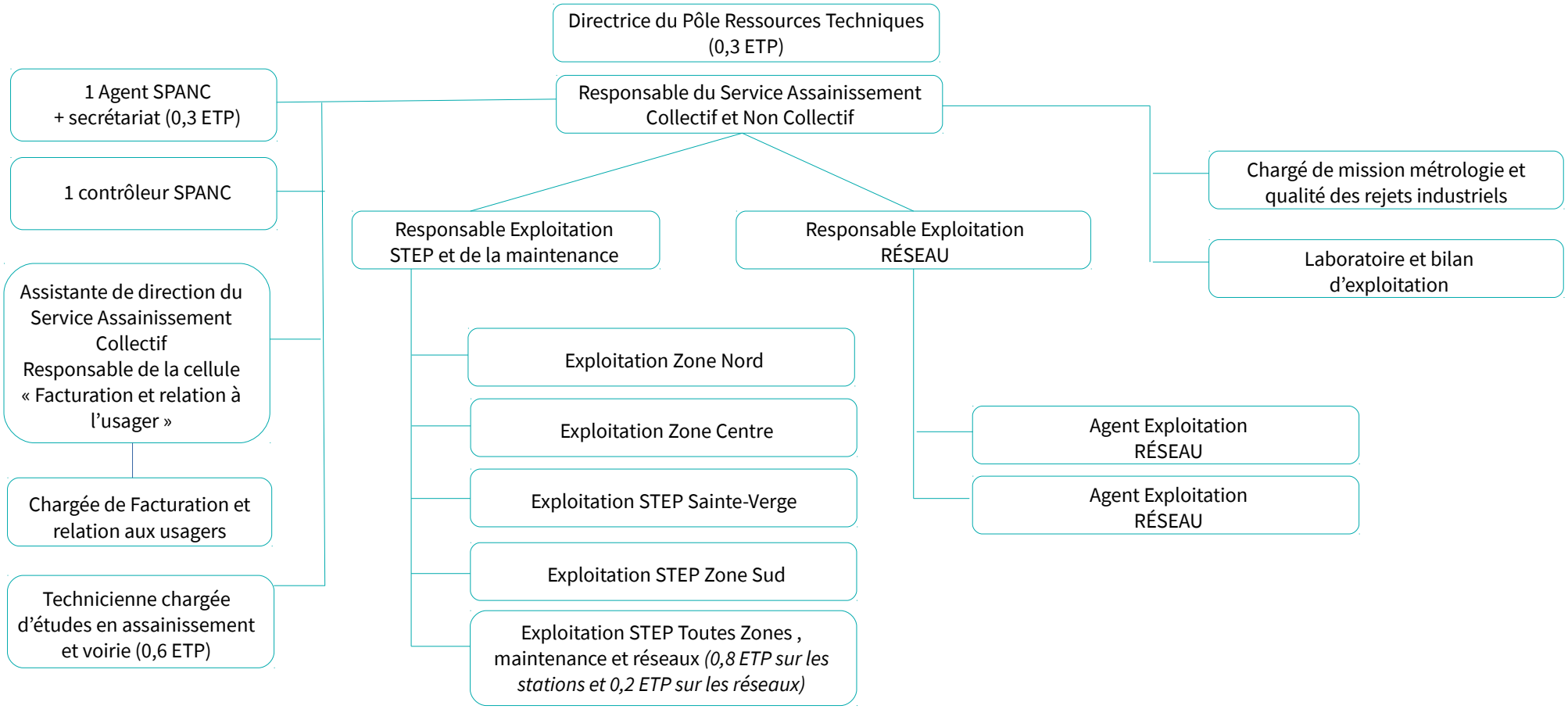

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1.4) MISSION DU SERVICE

1.4.1 Collecte et transport des eaux usées

- Réalisation des réseaux et des stations de relevage ;
- Surveillance et entretien des réseaux et stations de relevage ;
- Amélioration des réseaux (Élimination des eaux parasites) ;
- Réalisation des branchements particuliers ;
- Contrôle de la conformité des branchements particuliers ;
- Suivi des rejets issus des industries.

1.4.2 Traitement des eaux usées

- Construction, pilotage, surveillance et entretien des unités de traitement ;
- Renouvellement et amélioration des équipements des unités de traitement ;
- Gestion des boues et des déchets de traitement.

Le Service d'Assainissement Collectif exploite vingt trois systèmes d'assainissement :

- ✔ Agglomération Thouarsaise *(Louzy, Mauzé, Missé, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Sainte-Radegonde-des-Pommiers, Sainte-Verge et Thouars),*
- ✔ Oiron-Leugny,
- ✔ Orbé,
- ✔ Ligaine,
- ✔ Fontenay,
- ✔ Praillon/Maranzais,
- ✔ Pas-de-Jeu,
- ✔ Brion-Près-Thouet,
- ✔ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✔ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✔ Brie,
- ✔ Vrères,
- ✔ Argenton-l'Église,
- ✔ Bouillé-Loretz,
- ✔ Coulonges-Thouarsais,
- ✔ Luché-Thouarsais,
- ✔ Marnes,
- ✔ Saint-Jouin-de-Marnes,
- ✔ Saint-Varent,
- ✔ Bouillé-Saint-Paul, commune déléguée de Val-en-Vignes,
- ✔ Cersay, commune déléguée de Val-en-Vignes,
- ✔ Saint-Pierre-à-Champ, commune déléguée de Val-en-Vignes,
- ✔ Massais, commune déléguée de Val-en-Vignes.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

STEP : Station d'épuration

Canalisation de refoulement

Canalisation gravitaire

7 Stations d'épuration à boues activées

9 Stations d'épuration à roseaux

3 Stations d'épuration à lagunes

1 Station d'épuration à lit bactérien

3 Stations d'épuration à biodisques

30/06/2017

Source: DGFiP cadastre 2016 - Réalisation CCT

0 2 4 km

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1.5) USAGERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.5.1 Les usagers domestiques (D201.0)

Communes	Population Municipale INSEE - 2016	Nombre d'habitations INSEE - 2016	Nombre d'habitations assainies	Taux de raccordement (%)
Brion-Près-Thouet	752	374	369	98,66%
Coulonges-Thouarsais	430	229	130	56,77%
Glénay	568	285	0	0,00%
Loretz d'Argenton	**2674**	**1481**	**677**	**45,71%**
Argenton-l'Église			*438*	
Bouillé-Loretz			*239*	
Louzy	1350	562	491	87,37%
Luché-Thouarsais	508	213	10	4,69%
Luzay	631	294	0	0,00%
Marnes	254	186	150	80,65%
Pas-de-Jeu	369	210	190	90,48%
Pierrefite	334	177	0	0,00%
Plaine-et-Vallées	**2413**	**1329**	**905**	**68,10%**
Brie			*96*	
Oiron			*318*	
Saint-Jouin-de-Marnes			*297*	
Taizé-Maulais			*194*	
Saint-Cyr-la-Lande	355	165	0	0,00%
Sainte-Gemme	401	173	0	0,00%
Saint-Généroux	369	195	0	0,00%
Saint-Jacques-de-Thouars	445	226	210	92,92%
Saint-Jean-de-Thouars	1353	650	590	90,77%
Saint-Léger-de-Montbrun	1265	538	327	60,78%
Saint-Martin-de-Mâcon	315	168	79	47,02%
Saint-Martin-de-Sanzay	1082	526	88	16,73%
Saint-Varent	2457	1217	715	58,75%
Sainte-Verge	1405	702	625	89,03%
Thouars	**14055**	**8330**	**8073**	**96,91%**
Mauzé-Thouarsais/Rigné			*620*	
Missé			*345*	
Sainte-Radegonde			*890*	
Thouars			*6218*	
Tourtenay	116	97	0	0,00%
Val-en-Vignes	2031	1073	311	28,98%
TOTAL	**35932**	**19400**	**13940**	**71,86%**

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1.5.2 Volumes facturés

La facture assainissement est calculée sur la base de la consommation d'eau potable de chaque foyer.

Au cours de l'année 2019, 1 138 135 m³ d'eau potable ont ainsi été facturés aux 13 940 abonnés de la Communauté de Communes du Thouarsais, soit une moyenne de 81 m³ par abonné.

	Volumes facturés durant l'exercice 2018	**Volumes facturés durant l'exercice 2019**	**Variation en %**
Abonnés domestiques	921 736	967 860	5,00 %
Gros consommateurs	164 562	170 275	3,47 %
Total des volumes facturés aux abonnés	**1 086 298**	**1 138 135**	**4,77 %**

1.5.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 12 au 31 décembre 2019.

Industries	***Mise en place d'un prétraitement***	***Date de l'arrêté d'autorisation de rejet (durée 3 ans)***	***Date de fin de prolongation de délai de l'arrêté***
SOVILEG	*oui*	*3 décembre 2019*	
CEE	*oui*	*3 décembre 2019*	
LOEUL PIRIOT abattoir	*oui*	*3 décembre 2019*	
DELPEYRAT	*oui*	*septembre 2015*	*31 décembre 2019*
INVER FRANCE	*oui*	*3 décembre 2019*	
ROCVENT	*oui*	*3 décembre 2019*	
RIVADIS	*oui*	*3 décembre 2019*	
SOCOPLAN	*oui*	*3 décembre 2019*	
GAEC LES ORMEAUX	*non*	*29 janvier 2019*	
PRUDHOMME	*Non (dégrillage - oui)*	*Novembre 2015*	*31 décembre 2019*
TSVI	*oui*	*3 décembre 2019*	
MORPHEUS	*non*	*3 décembre 2019*	

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1.6) LINEAIRE DE RESEAU

STATION D'ÉPURATION	COMMUNES	Linéaire total réseau EU gravitaire en ml	Réseau séparatif en ml	Réseau unitaire en ml	Réseau refoulement en ml	Nombre de postes de refoulement	Regard de visite en u	Boîte de branchement en u
ARGENTON L'EGLISE	ARGENTON L'EGLISE	8 631	2 904	5 727	62	1	115	280
BOUILLE LORETZ	BOUILLE LORETZ	4 160	4 160	0	0	0	73	178
BOUILLE ST PAUL	VAL-EN-VIGNES	1 638	258	1 380	0	0	33	23
BRIE	BRIE	2 187	2 187	0	484	1	56	115
BRION PRES THOUET	BRION PRES THOUET	8 697	8 697	0	1072	4	177	359
CERSAY	VAL-EN-VIGNES	3 338	1 468	1 870	172	1	83	119
COULONGES THOUARSAIS	COULONGES THOUARSAIS	3 812	248	3 564	153	1	110	46
FONTENAY	MAUZÉ-THOUARSAIS	2 067	2 067	0	496	2	60	87
LIGAINE	TAIZÉ-MAULAIS	4 674	4 674	0	389	1	104	152
LUCHÉ-THOUARSAIS	LUCHÉ-THOUARSAIS	659	659	0	262	1	15	28
MARNES	MARNES	4 082	4 082	0	1 682	5	114	165
MASSAIS	VAL-EN-VIGNES	780	780	0	0	0	26	33
OIRON	OIRON	8 408	8 408	0	717	2	179	335
ORBÉ	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	5 138	5 138	0	400	1	115	181
PAS DE JEU	PAS DE JEU	4 444	4 444	0	5 064	7	84	189
PRAILLON/MARANZAIS	TAIZÉ-MAULAIS / MISSE	1 650	1 650	0	630	2	56	69
SAINT JOUIN DE MARNES	SAINT JOUIN DE MARNES	8 502	8 502	0	2 757	4	204	333
SAINT MARTIN DE MACON	SAINT MARTIN DE MACON	1 963	1 963	0	0	1	41	86
SAINT MARTIN DE SANZAY	SAINT MARTIN DE SANZAY	1 310	1 310	0	1 541	1	28	83
SAINT-PIERRE-A-CHAMP	VAL-EN-VIGNES	1 916	556	1 360	477	1	33	41
SAINT VARENT	SAINT VARENT	14 756	14 756	0	3 102	6	254	518
SAINTE-VERGE	LOUZY	13 584	13 584	0	5 736	9	276	526
	MAUZÉ-RIGNÉ	10 648	10 648	0	6 270	8	248	521
	MISSÉ	6 276	6 276	0	1 941	4	179	356
	SAINT JACQUES	3 536	3 536	0	0	0	97	201
	SAINT JEAN DE THOUARS	12 438	12 438	0	1 450	5	310	556
	SAINTE RADEGONDE	16 361	16 361	0	0	0	376	881
	SAINTE VERGE	14 376	14 376	0	3 830	4	290	661
	THOUARS	61 557	44 522	17 035	8 155	12	1 955	4 719
	SOUS-TOTAL	**138 776**	**121 741**	**17 035**	**27 382**	**42**	**3 731**	**8 421**
VRÈRES	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN	3 002	3 002		402	2	69	134
TOTAL CUMULÉ		**234 590**	**203 654**	**30 936**	**47 244**	**86**	**5 760**	**11 975**

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1.7) DESCRIPTIF DES SYSTÈMES ASSAINISSEMENT

Le service gère 23 stations d'épuration des eaux usées qui assurent le traitement des eaux usées.

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Station d'épuration				
Nom : Saint-Varent				
Code SANDRE : 0479299S0002				
Caractéristiques générales				
Filière de traitement :	Boue activée aération prolongée Déphosphatation physico-chimique			
Date de mise en service :	1er juin 2010			
Commune d'implantation :	Saint-Varent (79299)			
Capacité nominale STEU en EH (1) :	2500			
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	375 m^3/jour			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Rejet principal de Saint-Varent - Le Ruisseau		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	et	ou	70-80
DCO	125	et	ou	75
MES	35	et	ou	90
NGL	15	et	ou	70
NTK	10	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	2	et	ou	80

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/01/2019	Oui	3,21	98,3	39,40	93,7	6,60	97,4	8,44	88,0	3,73	56,9
12/02/2019	Oui	2,00	99,2	28,90	95,9	3,90	98,7	5,24	92,5	1,55	80,3
01/03/2019	Oui	2,77	98,5	31,50	95,5	6,80	98,1	10,30	84,2	1,05	86,8
17/04/2019	Oui	1,77	99,2	31,30	95,6	1,20	99,7	9,77	89,5	3,23	70,9
27/05/2019	Oui	2,41	99,1	31,90	95,9	6,13	98,3	14,50	83,2	7,19	27,2
08/06/2019	Oui	2,86	98,6	30,80	94,7	6,40	97,7	11,00	83,1	7,58	14,1
21/07/2019	Oui	3,22	99,2	36,20	96,1	1,40	99,7	14,30	85,5	3,72	72,0
01/08/2019	Oui	1,21	99,6	26,00	97,1	1,20	99,7	15,00	84,2	8,43	21,9
13/09/2019	Oui	1,74	99,5	31,30	96,8	2,50	99,4	15,60	83,4	8,49	26,2
30/10/2019	Oui	4,30	98,8	42,50	95,0	10,53	97,6	5,76	92,5	3,26	66,9
04/11/2019	Oui	1,40	99,5	21,80	96,8	4,50	98,8	8,47	87,9	2,00	73,7
22/12/2019	Oui	0,73	99,1	23,10	91,0	7,20	98,0	6,69	78,6	0,44	86,0

Remarque :

Durant toute la période d'irrigation (mars-novembre), les concentrations de Pt en sortie ne sont pas respectées, le traitement de celui-ci n'ayant plus lieu pendant cette période.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration	
Nom : Argenton-l'Église	
Code SANDRE : 0479014S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Boue activée aération prolongée
Date de mise en service :	1976
Commune d'implantation :	Argenton-l'Église (79014)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	1 167
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	150 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	L'Argenton		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	200	et	ou	60
MES	-	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/02/2019	Oui	5,6	82,4	41,4	69,1	22,2	81,2	3,9	88,7	1,2	2,4
22/10/2019	Oui	2,7	98,4	29,6	93,1	2,4	98,6	23,4	55,0	2,4	56,9

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Saint-Pierre-à-champ – Cersay, commune déléguée de Val-en-Vignes	
Code SANDRE : 0479063S0003	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Lagune naturel
Date de mise en service :	1986
Commune d'implantation :	Val-en-Vignes (79063)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	200
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	30 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Le Layon		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	200	et	ou	60
MES	-	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Pas-de-Jeu	
Code SANDRE : 0479203S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	2005
Commune d'implantation :	Pas-de-Jeu (79203)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	450
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	67,5 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté Préfectoral du 09 janvier 2006			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	La dive nord		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	et	ou	60
DCO	90	et	ou	60
MES	30	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	10	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	15	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Remarque :
La concentration en NGL en sortie est supérieure à la concentration mesurée en entrée, un rendement ne peut être calculé.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Brion-Près-Thouet	
Code SANDRE : 0479056S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Boues activées aération prolongée
Date de mise en service :	1er août 1998
Commune d'implantation :	Brion-Près-Thouet (79056)
Capacité nominale STEU en EH (1) :	1 000
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	150 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	La Losse		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	200	et	ou	60
MES	-	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/12/2019	Oui	8,6	96,7	37,1	94,5	18	93,1	14,4	80,1	5,7	32,5

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration des Adillons	
Code SANDRE : 0479159S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	Septembre 2018
Commune d'implantation :	Luché-Thouarsais (79159)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	300
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	45 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Sol		
	Nom du milieu récepteur :	Fossé en limite sud du site des Adillons		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	et	ou	60
DCO	90	et	ou	60
MES	30	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	20	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/06/2019	Oui	6,4	97,7	63,6	90,4	27	92,8	30,6	57,2	5,2	41,4

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Bouillé-Saint-Paul, commune déléguée de Val-en-Vignes	
Code SANDRE : 0479044S0002	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Lagunage naturel
Date de mise en service :	2011
Commune d'implantation :	Luché-Thouarsais (79063)
Capacité nominale STEU en EH (1) :	190
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	28,5 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015		
	Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur :	*L'Argenton*	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	et ou	60
DCO	200	et ou	60
MES	-	et ou	50
NGL	-	et ou	-
NTK	-	et ou	-
pH	-	et ou	-
NH_4^+	-	et ou	-
Pt	-	et ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Vrères – Saint-Léger-de-Montbrun	
Code SANDRE : 0479265S0002	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	2013
Commune d'implantation :	Saint-Léger-de-Montbrun (79265)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	420
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	63 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté Préfectoral du 22 juin 2007			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur : *la Dive nord*			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	80
DCO	125	et	ou	70
MES	30	et	ou	90
NGL	40	et	ou	-
NTK	40	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	20	et	ou	30

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/05/2019	Oui	5,3	98,7	76	93,8	27,3	95,2	50,3	51,6	14	34,3

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Saint-Jouin-de-Marnes	
Code SANDRE : 0479260S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	15 Décembre 2008
Commune d'implantation :	Saint-Jouin-de-Marnes (79260)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	500
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	75 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Sol		
	Nom du milieu récepteur :	*Dive du nord*		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	200	et	ou	60
MES	-	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	60
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/07/2019	Oui	12,8	98	75	95,2	32	96,1	85,8	33,5	10,5	41

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Oiron-Leugny	
Code SANDRE : 0479196S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Boues activée aération prolongée
Date de mise en service :	1er février 1989
Commune d'implantation :	Oiron (79196)
Capacité nominale STEU en EH (1) :	815
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	122,6 m^3/jour

Prescriptions de rejet		
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté Préfectoral du 18 novembre 1987 *(à renouveler)*	
	Déclaration en date du	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur :	Cours d'eau de la Vallée des Clous

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	30	et	ou	60
DCO	120	et	ou	60
MES	60	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/11/2019	Oui	1,6	99,6	33,6	95,9	2,8	99,1	8,9	90,7	7,3	47,3

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Saint-Martin-de-Mâcon	
Code SANDRE : 0479274S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	15 juillet 2010
Commune d'implantation :	Saint-Martin-de-Mâcon (79274)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	180
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	27 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	La dive Nord		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	200	et	ou	60
MES	-	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Ligaine – Taizé-Maulais	
Code SANDRE : 0479321S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	1er février 2006
Commune d'implantation :	Taizé-Maulais (79321)
Capacité nominale STEU en EH (1) :	400
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	60 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015			
	Déclaration en date du : Récépissé de déclaration n° A 2004-001 du 14 septembre 2004			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Le Thouet du Thouaret		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	20	et	ou	95
DCO	90	et	ou	90
MES	15	et	ou	97
NGL	55	et	ou	45
NTK	5	et	ou	90
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	13	et	ou	50

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Sainte-Verge	
Code SANDRE : 0479329S0006	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Boues activées en aération prolongée, déphosphatation physico-chimique
Date de mise en service :	1er mars 1990
Commune d'implantation :	Sainte-Verge (79300)
Capacité nominale STEU en EH (1) :	35 000
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	5 250 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du :			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Le Thouet		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	et	ou	95
DCO	90	et	ou	92
MES	30	et	ou	95
NGL	15	et	ou	90
NTK	-	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	1	et	ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/01/2019	Oui	0	100	23	96,5	2	99,4	6,02	93,9	0,21	97,9
08/01/2019	Oui	1,78	99,7	26	98	5,80	99,2	7,93	94,1	0,23	98,7
17/01/2019	Oui	1,63	99,4	33	97	5,73	98,7	8,05	93,1	0,34	97,1
26/01/2019	Oui	1,55	99,5	31,50	96,5	5,60	98,7	6,67	92,9	0,24	97,8
28/01/2019	Oui	1,03	99,7	30,60	96,6	6	98,5	5,47	93,6	0,31	97,1
10/02/2019	Oui	1,14	99,6	24,70	96,9	0	100	9,28	90,8	0,23	97,5
16/02/2019	Oui	0,90	99,8	20,80	97,9	2	99,5	3,68	96,1	0,19	98,1
22/02/2019	Oui	1,48	99,4	21,90	96,4	1	99,5	5,82	92,8	0,14	98,6
27/02/2019	Oui	0,86	99,7	23,60	97,7	4,40	99	8	91,3	0,26	97,9
04/03/2019	Oui	1,70	99,3	33,10	95,7	11,20	96,8	7,78	90,3	0,45	94,5

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/03/2019	Oui	1,28	99,7	29,50	97,5	4,80	99,2	8,05	92,4	0,27	98,7
20/03/2019	Oui	0,87	99,7	23,10	97,5	1,20	99,7	6,43	93,6	0,25	98,6
31/03/2019	Oui	1,15	99,7	30,70	97	4,13	99,2	5,53	94,6	0,33	97,6
01/04/2019	Oui	1,43	99,7	28,50	96,8	2,70	99,3	6,91	93	0,61	94,8
12/04/2019	Oui	0,99	99,8	30,80	97,4	8,50	98,5	6,18	95,9	0,62	96,3
19/04/2019	Oui	4,17	99,1	54,70	94,8	21,90	95,5	7,31	93,7	0,70	95,2
23/04/2019	Oui	1,99	99,7	32,80	97,8	8,20	98,9	6,30	94,3	1,84	88,3
05/05/2019	Oui	0,85	99,8	34,30	95,4	8,80	97,7	7,66	91,7	1,88	81,6
11/05/2019	Oui	2,01	99,4	28,20	96,6	4,40	98,8	6,21	93,4	1,80	82,7
17/05/2019	Oui	0,14	100	24,10	97,9	2,20	99,4	5,71	94,3	1,85	84,7
21/05/2019	Oui	1,47	99,6	27,80	97,3	3,30	99,4	8,28	94,2	2,07	82,8
30/05/2019	Oui	1,40	99,7	29,40	97,1	7,20	98,7	8,07	92,8	1,50	90
03/06/2019	Oui	2,40	99,4	28,80	97,2	4,40	99,1	7,42	92,8	2,21	83,7
14/06/2019	Oui	0	100	25,90	97,3	4,80	98,9	5,46	94,2	0,46	95,9
19/06/2019	Oui	0,52	99,9	27,80	97,8	5,50	99	7,72	93	0,49	96,8
29/06/2019	Oui	0,95	99,8	25,80	97,9	3,06	99,5	5,82	95	0,26	98,1
07/07/2019	Oui	1,02	99,8	31	97,5	8	98,5	7,95	92,2	0,85	94,3
09/07/2019	Oui	1,50	99,5	30,30	97,6	7,60	98,7	9,64	91,6	0,99	93,7
18/07/2019	Oui	0,58	99,9	29,50	97,4	9,20	98,4	6,21	93,8	0,90	93,1
27/09/2019	Oui	0,20	99,9	34,40	94,5	4,80	98,6	7,13	90,6	0,46	94,3
29/07/2019	Oui	0,80	99,8	29,50	97,1	2,40	99,5	6,97	93,5	0,99	91,8
06/08/2019	Oui	1,40	99,7	28,60	97,2	3,47	99,2	8,08	92,7	1,80	85,5
18/08/2019	Oui	2,30	99,3	30,30	96,6	5,84	98,9	6,35	93,2	0,49	95,8
21/08/2019	Oui	0,88	99,8	29,90	97,5	11,40	98,3	6,47	99,4	0,46	97,4
30/08/2019	Oui	0,50	99,9	26,80	97,1	8,40	98,4	7,05	92,7	0,80	93,6
02/09/2019	Oui	1,64	99,5	37,30	95,9	13,60	97,3	6,44	93,5	0,70	94,3
12/09/2019	Oui	3,40	99,3	33,30	97	8,40	98,5	6,45	94,3	0,42	97,1
17/09/2019	Oui	2	99,6	31,90	97	11,20	97,8	7,62	92,8	0,49	96,5
28/09/2019	Oui	0,20	99,9	25,2	96,2	9,20	98,1	6,27	93,2	0,33	94,2
04/10/2019	Oui	1,51	99,5	26,50	96,4	9,20	96,6	6,26	94,1	0,38	96,4
08/10/2019	Oui	2,89	99,3	25,90	96,5	8,40	96,8	6,89	95,3	0,31	96,4
20/10/2019	Oui	0,30	99,8	20,10	95,5	10,80	95,8	4,98	88,4	0,21	95,4
24/10/2019	Oui	1,02	99,6	25,64	96,3	7,82	98,1	7,64	92,3	0,41	95,9
29/10/2019	Oui	2,75	99,5	31,10	97,1	7,72	98,6	7,66	92,9	0,45	96,6

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/11/2019	Oui	0,50	99,8	22,81	95,8	9,63	95,9	5,08	91,7	0,30	95,6
16/11/2019	Oui	2,32	99	18,70	95,5	1,60	99,2	7,18	85,4	0,21	95,7
20/11/2019	Oui	1,24	99,5	25	95,6	5,20	98,1	9,01	88,5	0,33	95,9
25/11/2019	Oui	1,05	99,6	25,20	95,8	1,40	99,5	8,01	88,5	0,23	96,7
01/12/2019	Oui	1,44	99,3	22,30	94,8	5,20	96,6	5,39	90,8	0,35	94,4
10/12/2019	Oui	1,48	99,4	20,10	96,9	1,60	99,4	5,95	92	0,19	97,6
20/12/2019	Oui	2,07	99	21,90	95,9	2,40	99	7,29	87,8	0,27	95,7
25/12/2019	Oui	1,33	99,3	18,40	96,4	3,44	98,8	11,30	78,4	0,21	97,4

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Brie	
Code SANDRE : 0479054S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Biodisques
Date de mise en service :	2013
Commune d'implantation :	Brie (79054)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	250
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	38 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015			
	Déclaration en date du :			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	La dive nord		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	et	ou	60
DCO	100	et	ou	60
MES	20	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	40	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration d'Orbé – Saint-Léger-de-Montbrun	
Code SANDRE : 0479265S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	25 janvier 2005
Commune d'implantation :	Saint-Léger-de-Montbrun (79265)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	700
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	105 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du : Récépissé de déclaration n° A 2003-007 accompagné d'un arrêté de prescriptions complémentaires en date du 13/12/2003.			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Sol		
	Nom du milieu récepteur :	Sol en place sur la station (zone d'infiltration)		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	et	ou	90
DCO	60	et	ou	90
MES	20	et	ou	95
NGL	-	et	ou	-
NTK	40	et	ou	60
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	15	et	ou	20

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/04/2019	Oui	1,7	99,7	38,8	96,3	4	99	76	29	11,8	4,1

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Bouillé-Loretz	
Code SANDRE : 0479043S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Lit bactérien
Date de mise en service :	1er septembre 1984
Commune d'implantation :	Bouillé-Loretz (79043)
Capacité nominale STEU en EH (1) :	1165
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	150 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015			
	Déclaration en date du :			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	L'Argenton		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	200	et	ou	60
MES	-	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/03/2019	Oui	3,2	96,8	57,5	84,9	15,2	93,2	32	43,3	3,7	22,2
02/10/2019	Oui	23,7	92,6	75,9	90,8	36,8	91,9	54,3	37,3	8,4	24

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Fontenay – Mauzé-Thouarsais	
Code SANDRE : 0479171S0002	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Biodisques
Date de mise en service :	3 mai 2010
Commune d'implantation :	Mauzé-Thouarsais (79171)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	200
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	30 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du :			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Fossé bordant la STEP rejoignant le Coulonges		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	200	et	ou	60
MES	-	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Coulonges-Thouarsais	
Code SANDRE : 0479102S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Boues activées
Date de mise en service :	1974
Commune d'implantation :	Coulonges-Thouarsais (79102)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	150
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	23 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015		
	Déclaration en date du :		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur :	Le Thouaret	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	et ou	60
DCO	200	et ou	60
MES	-	et ou	50
NGL	-	et ou	-
NTK	-	et ou	-
pH	-	et ou	-
NH_4^+	-	et ou	-
Pt	-	et ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Praillon-Maranzais – Taizé-Maulais	
Code SANDRE : 0479321S0002	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement : Biodisques	Biodisques
Date de mise en service :	2 janvier 2011
Commune d'implantation :	Taizé-Maulais (79321)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	250
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	41 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du :			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Le Thouet		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	125	et	ou	60
MES	90	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	20	et	ou	-
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	10	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Massais, commune déléguée de Val-en-Vignes	
Code SANDRE : 0479168S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	2016
Commune d'implantation :	Val-en-Vignes (79168)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	180
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	54 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté Préfectoral du 23/03/2016		
	Déclaration en date du :		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur :	L'Argenton	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	20 ou 35	et ou	60
DCO	90 ou 200	et ou	60
MES	30	et ou	50
NGL	50	et ou	-
NTK	30	et ou	-
pH	-	et ou	-
NH_4^+	-	et ou	-
Pt	-	et ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Cersay, commune déléguée de Val-en-Vignes	
Code SANDRE : 0479063S0002	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Boue activée aération prolongée
Date de mise en service :	1975
Commune d'implantation :	Val-en-Vignes (79063)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	583
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	75 m^3/jour

Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du : Arrêté ministériel du 21 juillet 2015		
	Déclaration en date du :		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur :	L'Argenton – Ruisseau de l'étang du bourg	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	et ou	60
DCO	125	et ou	60
MES	90	et ou	50
NGL	-	et ou	-
NTK	20	et ou	-
pH	-	et ou	-
NH_4^+	-	et ou	-
Pt	10	et ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/01/2019	Oui	5	99	53	95,5	8,8	98,9	6	92,4	4	68,5

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Marnes	
Code SANDRE : 0479167S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service :	15 décembre 2008
Commune d'implantation :	Marnes (79167)
Capacité nominale STEU en EH [(1)] :	350
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	45 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du :			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Dive du Nord		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	60
DCO	125	et	ou	60
MES	90	et	ou	50
NGL	-	et	ou	-
NTK	30	et	ou	60
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	10	et	ou	-

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/08/2019	Oui	4,2	99,3	42,8	97,1	17,2	97,5	70,1	44,4	10	31,5

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Station d'épuration de Saint-Martin-de-Sanzay	
Code SANDRE : 0479277S0001	
Caractéristiques générales	
Filière de traitement :	Lagunage natuel
Date de mise en service :	2 novembre 2007
Commune d'implantation :	Saint-Martin-de-Sanzay (79277)
Capacité nominale STEU en EH (1) :	600
Débit de référence journalier admissible en m^3/j :	90 m^3/jour

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du :			
	Déclaration en date du :			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur :	Fossé – La Losse		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	et	ou	90
DCO	200	et	ou	90
MES	-	et	ou	70
NGL	-	et	ou	-
NTK	-	et	ou	60
pH	-	et	ou	-
NH_4^+	-	et	ou	-
Pt	-	et	ou	50

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun											

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1.8) QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2019 en tMS**
STEP Saint-Varent	105
STEP Argenton-l'Église	9,6
STEP Saint-Pierre-à-Champ	0
STEP Pas-de-Jeu	0
STEP Brion-Près-Thouet	15,4
STEP Les Adillons	0
STEP Bouillé-Saint-Paul	0
STEP Vrères	0
STEP Saint-Jouin-de-Marnes	0
STEP Leugny	11,3
STEP Saint-Martin-de-Mâcon	0
STEP Ligaine	0
STEP Sainte-Verge	1684
STEP Brie	0
STEP Orbé	0
STEP Bouille-Loretz	0
STEP Fontenay	0
STEP Coulonges-Thouarsais	0
STEP Praillon-Maranzais	0
STEP Massais	0
STEP Cersay	4,6
STEP Marnes	0
STEP Saint-Martin-de-Sanzay	0
Total des boues produites	1829,9

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2018 en tMS**	**Exercice 2019 en tMS**
STEP Saint-Varent	17,00	14
STEP Argenton-l'Église	5,00	6
STEP Saint-Pierre-à-Champ	0,00	134,9
STEP Pas-de-Jeu	0,00	0
STEP Brion-Près-Thouet	8,00	8
STEP Les Adillons	0,00	0
STEP Bouillé-Saint-Paul	0,00	0
STEP Vrères	0,00	0
STEP Saint-Jouin-de-Marnes	102,46	0
STEP Oiron - Leugny	9,00	5
STEP Saint-Martin-de-Mâcon	0,00	0
STEP Ligaine	0,00	0
STEP Sainte-Verge	410,00	424
STEP Brie	0,60	0,6
STEP Orbé	0,00	0
STEP Bouille-Loretz	6,00	6
STAP Fontenay	0,56	0,6
STEP Coulonges-Thouarsais	0,00	0
STEP Praillon-Maranzais	0,00	0
STEP Massais	0,00	0
STEP Cersay	3,00	3
STEP Marnes	122,07	0
STEP Saint-Martin-de-Sanzay	0,00	0
Total des boues produites	683,69	602,1

Les boues produites par la station de Fontenay sont stockées au sein du décanteur digesteur puis sont transférées à la station d'épuration de Sainte-Verge et intégrées à la filière de traitement.
En 2019, 30 m^3 de boues ont été évacuées.

Pas de pompage sur la STEP de Praillon en 2019, un pompage est prévu pour début 2020.

Les boues produites par la station sont stockées au sein du décanteur digesteur puis sont transférées à la station d'épuration de Sainte-Verge et intégrées à la filière de traitement.

Les boues issues des processus d'épuration d'Orbé, Ligaine, Pas-de-Jeu, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Vrères, Les Adillons, Marnes et Massais seront soit valorisées en compostage soit en épandage sachant que le curage et l'évacuation des boues n'a lieu en moyenne que tous les 10 ans.

La STEP de St Pierre à Champ a été curée en 2019.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

1.9) CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DE SAINTE-VERGE ET SAINT-VARENT (STEP > 2500 EH)

1.9.1 Station d'épuration de Sainte-Verge

Bilan général 2019 :

En 2019, la station a reçu en moyenne 3 026 m^3/j (3 475 m^3/j en 2018, 2 717 m^3/j en 2017, 3 243 m^3/j en 2016), soit 58 % de sa capacité hydraulique nominale.

Les moyennes mensuelles enregistrées en entrée varient de 2 087 m^3/j (Août) à 5 211 m^3/j (Décembre). Le débit journalier minimal a été enregistré en Août (1 567 m^3/j) pour un maximal de 8 546 m^3/j atteint en Décembre.

La capacité hydraulique nominale de la station n'a pas été dépassée que de façon ponctuelle en 2019.

Le débit de temps sec est proche de 2 279 m^3/j, il correspondrait à une population de 18 992 EH en considérant 120 l/EH/j. Cette valeur concorde bien avec la population supposée raccordée au système de collecte.

Les volumes déversés en tête de station, mesurés à partir des 3 S16 présents sur le réseau, représentent 108 573 m^3, soit un volume moyen de 297 m^3/j. Plus de 99 % du volume rejeté est observé au niveau du S16 Crevant. Au cours de l'année, 8 analyses ont été réalisées sur des échantillons d'effluents déversés. La concentration moyenne était proche de 50 mg/l en DBO5. La charge totale rejetée au cours de l'année est estimée à 36 200 EH.

35 186 m^3 ont été déversés depuis le point A1 Bac. Ce volume représenterait 2,8 % de la charge générée par la collectivité (ΣA1, A2, A3), la conformité réseau est donc atteinte sur le scénario hydraulique.

Conformément à la réglementation, l'exploitant a réalisé 52 bilans réglementaires cette année. En moyenne, 3 056 m^3/j ont été totalisés en entrée de station.

La charge collectée représentait 18 104 EH en matières organiques et 17 733 EH en azote global. La moyenne de ces deux charges, 17 919 EH, est cohérente avec les 18 925 personnes supposées raccordées et représenterait 95 % de la pollution attendue.

Le rapport de biodégradabilité est de 2,5. Cette valeur est correcte pour un effluent de type urbain.

Le traitement effectué par la station est satisfaisant. Les rendements sur les matières carbonées sont supérieurs à 97 %. Le traitement de l'azote est correct, avec un abattement de 98 % pour le NTK et de 92 % pour le NGL. Le phosphore est dégradé à 95 %. 47,98 tonnes de chlorure ferrique ont été injectés dans la filière pour traiter cette pollution.

La qualité de l'eau traitée est correcte avec en moyenne annuelle : 1,3 mg/l en DBO5, 28 mg/l en DCO, 6 mg/l en MES, 2 mg/l en NTK, 7 mg/l en NGL et 0.6 mg/l en Pt.

Les conditions de rejet définies dans l'arrêté préfectoral sont toutes respectées.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Remarque : en considérant les flux déversés depuis le point A2 (extrapolation à partir des volumes S16 et de la concentration A3), il arrive que les concentrations de certains paramètres mesurés en rejet de station dépassent les seuils rédhibitoires. C'est notamment le cas de la journée du 20/10/2019 pendant laquelle 10 041 m^3 ont été mesurés en A2. Par le calcul, on obtient des concentrations de 104 mg/l en DBO5, 289 mg/l en DCO et 164 mg/l en MES. A noter que, sur ces journées, les volumes mesurés en entrée de station dépassent la capacité hydraulique nominale du dispositif.

La production de boue est de 242,83 tonnes de matières sèches (452 t en 2016, 313 t en 2015, 246 t en 2014). Cette pollution est presque 50 % plus faible que celle de l'année passée. Cette quantité de boue ne représenterait qu'un peu plus de 11 000 EH, soit à peine 63 % de la pollution collectée lors des bilans 24 heures. Il est raisonnable de penser qu'une partie des boues manquantes ont été déversées dans le milieu par le biais des déversoirs présents sur le réseau.

Le ratio kg de MS produite/kg de DBO5 éliminé est faible, de 0,7 et confirme les précédentes observations.

Les boues produites sont déshydratées (7,78 tonnes de polymères) et chaulées (90 tonnes de chaux); puis épandues en agriculture (plan d'épandage à jour). Les déchets de dégrillage sont estimés à 8,6 tonnes. 23,9 m^3 de graisses ont été évacués.

1 905 m^3 de matières de vidanges ont été traités par la station en 2019.

La consommation énergétique moyenne annuelle est de 4080 kWh/j (4082 en 2018). Ramené aux bilans 24 heures cela donne un ratio de 4,29 kWh / kg de DBO5 éliminée.

Les analyses sont réalisées par le laboratoire de la station de Thouars. Ce dernier a fait l'objet de quatre calages analytiques qui ont été satisfaisants dans l'ensemble. Il y a une bonne concordance entre le laboratoire exploitant et le laboratoire de contrôle avec des écarts moyens de 4 % sur la DBO5, 3 % sur la DCO, 6 % sur les MES, 2 % sur NTK et 5 % sur Pt.

Le SAMAC a réalisé une visite du contrôle de l'autosurveillance en 2019. Le fonctionnement des appareils de mesure et de prélèvement étaient satisfaisants. Un écart subsiste toujours sur les débits mesurés en sortie du dispositif, la lame rectangulaire présente dans le canal de mesure n'est pas totalement étanche. Le fonctionnement du débitmètre ultrasons de sortie et du débitmètre de surverse du bassin d'orage Crevant ont été vérifiés en septembre. En sortie, les mesures et le fonctionnement de la totalisation sont corrects. Sur le BO, la hauteur d'air à vide était à reprendre. Les autres points de déversements réglementaires A1 et S16 ont aussi été contrôlés par le SAMAC, aucun dysfonctionnement majeur n'a été constaté.

Le suivi et l'exploitation de la station sont bien réalisés.

1.9.2 Station d'épuration de Saint-Varent

<u>Bilan général 2019</u> :

En moyenne, 265 m^3/jour ont été mesurés en entrée de station (290 m^3/j en 2018, 197 m^3/j en 2017, 271 m^3/j en 2016). Les volumes mensuels enregistrés en entrée du dispositif vont de 154 m^3/j en Août à 552 m^3/j en Décembre. Le débit journalier minimal a été enregistré en Août (129 m^3/j) pour un maximal de 746 m^3/j atteint en Décembre.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

La station semble fonctionner au-dessus de sa capacité hydraulique nominale sur les deux mois pluvieux de novembre et décembre. Le débit sanitaire de temps sec est estimé à 166 m^3/j, il correspondrait à une population de 1 383 EH en considérant 120 l/EH/j. Ce débit est assez cohérent avec les 1 600 personnes supposées raccordées au système de collecte.

Le point de déversement A2 Conquenuche a été réceptionné par le SAMAC en novembre 2019. Les volumes déversés au niveau du trop-plein du poste du A2 représentent 365 m^3, répartis en 20 jours de surverse. Ces déversements représenteraient à peine 0,37 % du volume totalisé en entrée de station.

La station est passée en mode " irrigation " du 4 mars au 5 novembre puis, faute d'une pollution aux hydrocarbures, du 29 novembre au 20 décembre. Au total, 13 510 m^3 ont été irrigués avec un contrôle analytique (bactériologique) régulier des effluents.

L'exploitant a réalisé 12 bilans réglementaires cette année. En moyenne, 283 m^3/j ont été totalisés en entrée de station. La charge collectée représentait 1 217 EH en matières organiques et 1 253 EH en azote global. La moyenne de ces deux charges, 1 235 EH, est un peu faible au regard de la population raccordée et représenterait 77 % de la pollution attendue.

Le rapport de biodégradabilité est de 2,7. Cette valeur est un peu élevée pour un effluent de type urbain. Le traitement est satisfaisant. Les rendements sur les matières carbonées sont supérieurs à 96 %. Le traitement de l'azote est correct, avec un abattement de 97 % pour le NTK et de 87 % pour le NGL. Le phosphore est dégradé à 64 %. 7,3 tonnes de chlorure ferrique pour éliminer plus efficacement le Pt. Le traitement du phosphore n'a été actif que lors des périodes de rejet dans le Thouaret : 267 jours répartis sur janvier, février, mars, novembre et décembre. Sur ces périodes, les prescriptions de rejet sont respectées en termes de concentration avec en moyennes annuelles : 2 mg/l en DBO5, 29 mg/l en DCO, 6 mg/l en MES, 2,3 mg/l en NTK, 8 mg/l en NGL et 1,75 mg/l en Pt.

Les conditions de rejet définies dans l'arrêté préfectoral sont toutes respectées.

La production annuelle de boues est estimée à 20,2 tonnes de matières sèches (21,5 t en 2018, 21,9 t en 2015). En supposant 53 g MS/EH/j (absence du traitement au FeCl3 pendant 267 jours, cette quantité représenterait le traitement d'une pollution de 1 043 EH, soit 85 % de la pollution collectée lors des bilans 24 heures. Le ratio kg de MS produite/kg de DBO5 éliminé est correct, de 0,86.

Les boues sont égouttées et stockées sur des LSPR (lits de séchage plantés de roseaux).

Il a été évacué 1,7 tonne de refus de dégrillage

La consommation moyenne journalière d'énergie est de 233 kWh/jour (209 en 2018). En rapportant ce chiffre à la moyenne des charges relevées lors des 12 bilans, on obtient un ratio de 3,61 kWh/kg de DBO5 éliminée.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le SAMAC a réalisé une visite du contrôle de l'autosurveillance en 2019. Le fonctionnement des appareils de mesure et de prélèvement est correct. Le débitmètre ultrasons de sortie ne présente pas de dérive, les mesures de l'appareil et le système de répétition sont satisfaisants. Un système de comptage pourrait être installé juste en aval du clarificateur. Les volumes traités seraient mesurés en continue, qu'ils soient stockés dans les lagunes ou rejetés dans le Thouet.

Les analyses sont réalisées par le laboratoire de la station de Thouars. Ce dernier a fait l'objet de quatre calages analytiques qui ont été satisfaisants dans l'ensemble. Il y a une bonne concordance entre le laboratoire exploitant et le laboratoire de contrôle avec des écarts moyens de 4 % sur la DBO5, 3 % sur la DCO, 6 % sur les MES, 2 % sur NTK et 5 % sur Pt.

Le suivi et l'exploitation de la station sont bien réalisés.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

2 - BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

2.1) DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.1.1 Dépenses d'Investissement

Dépenses d'investissement		Réalisé 2019
001	Résultat d'investissement reporté	1 114 796 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	364 414 €
041	Opérations patrimoniales	183 991 €
16	Emprunts et dettes assimilés	933 691 €
21	Travaux	833 074 €
23		2 100 607 €
45	Opérations pour compte de tiers	7 196 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		**5 537 769 €**

Le budget d'investissement du service avoisinent les 5,54 millions d'euros en 2019, dont 2,93 millions de travaux déclinés comme suit :

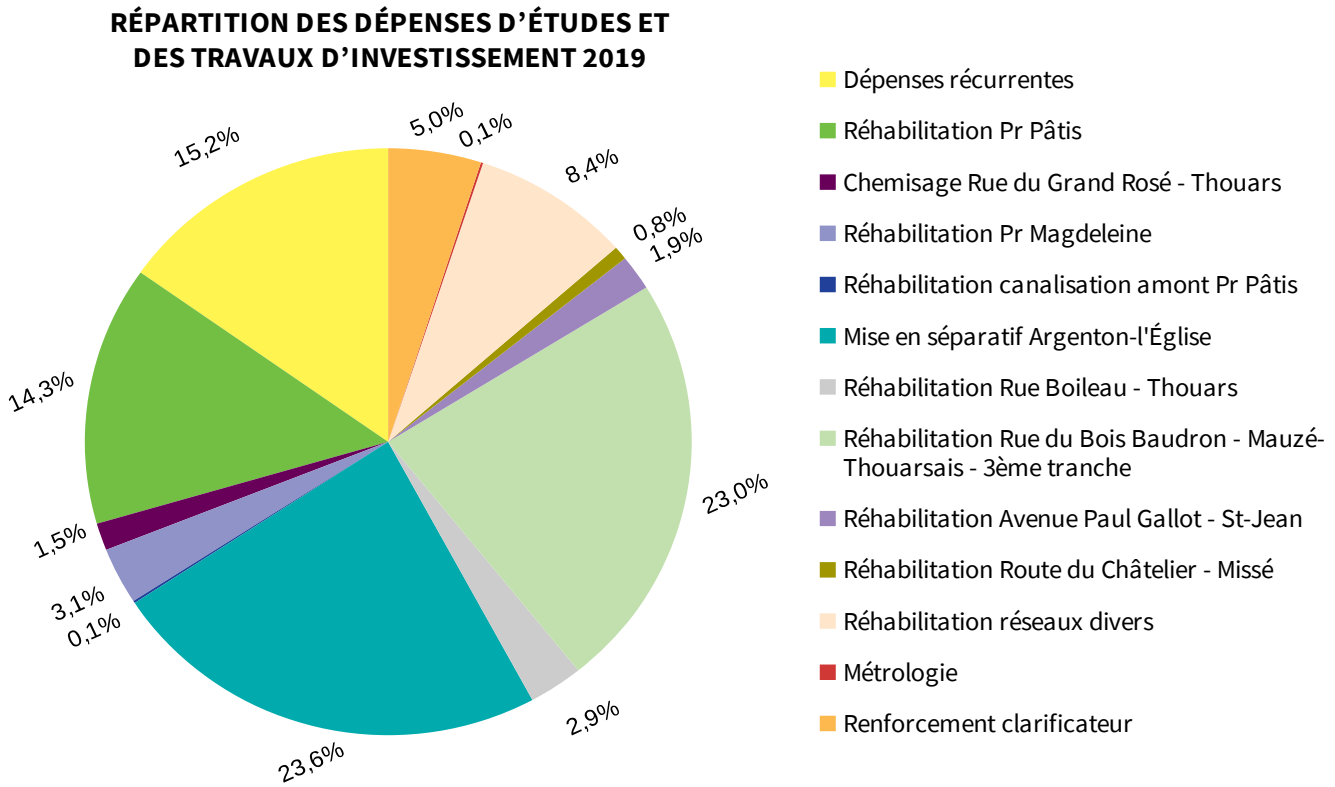

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

2.1.2 Recettes d'Investissement

Recettes d'investissement		Réalisé 2019
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 391 167 €
041	Opérations patrimoniales	183 991 €
13	Subventions d'investissement reçues	683 510 €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 084 705 €
45	Opérations pour compte de tiers	7 196 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**4 350 569 €**

Les recettes principales sont les amortissement s'élevant 1 391 167 € et les subventions d'investissement pour un montant de 683 510 € déclinées comme suit :

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2019

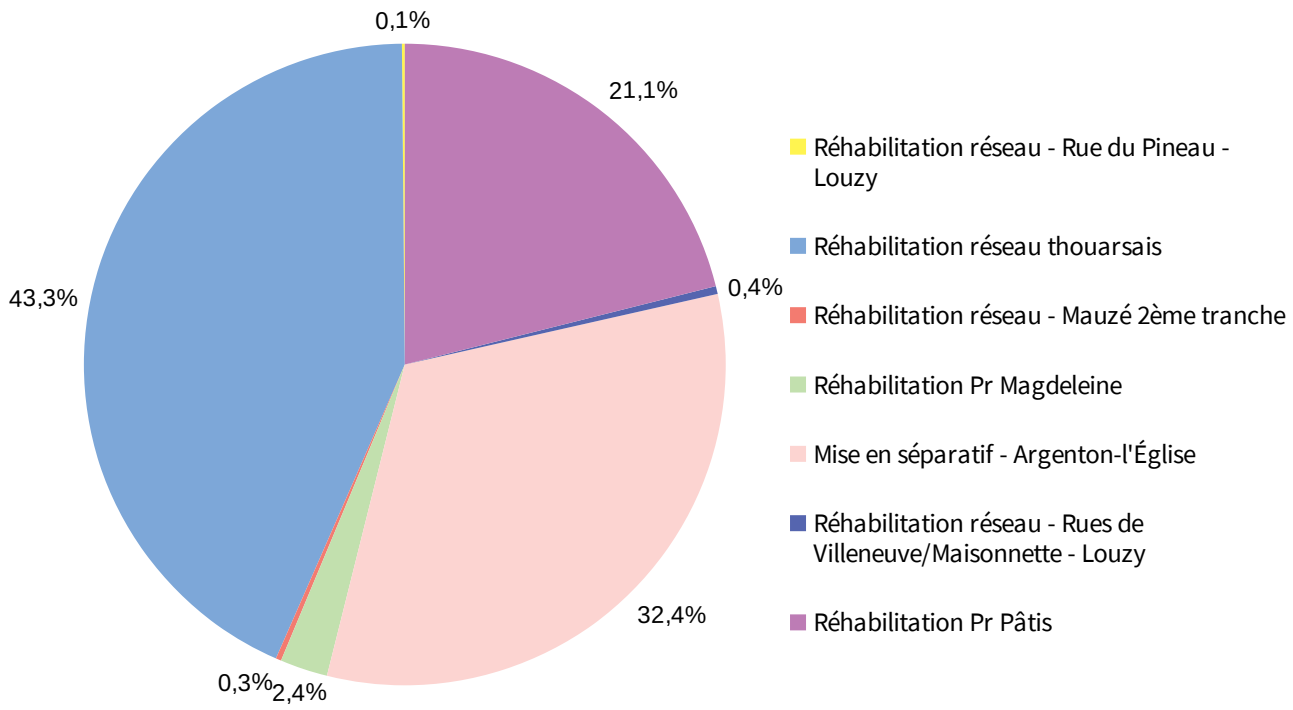

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

2.1.3 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement avoisinent les 3,60 millions d'euros, dont 637 998 € affectées aux charges à caractère général et 679 120 € pour les charges de personnel et frais assimilés.

Le montant des abandons de créances (P207.0) s'élève à 59 740 € HT pour l'exercice 2019.

Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2019
011	Charges à caractère général	637 998 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	679 120 €
014	Atténuations de produits	169 903 €
042	Opération d'ordre et de transfert entre sections	1 391 167 €
65	Abandons de créances	59 740 €
66	Charges financières	277 008 €
67	Charges exceptionnelles	158 397 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	223 259 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**3 596 592 €**

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

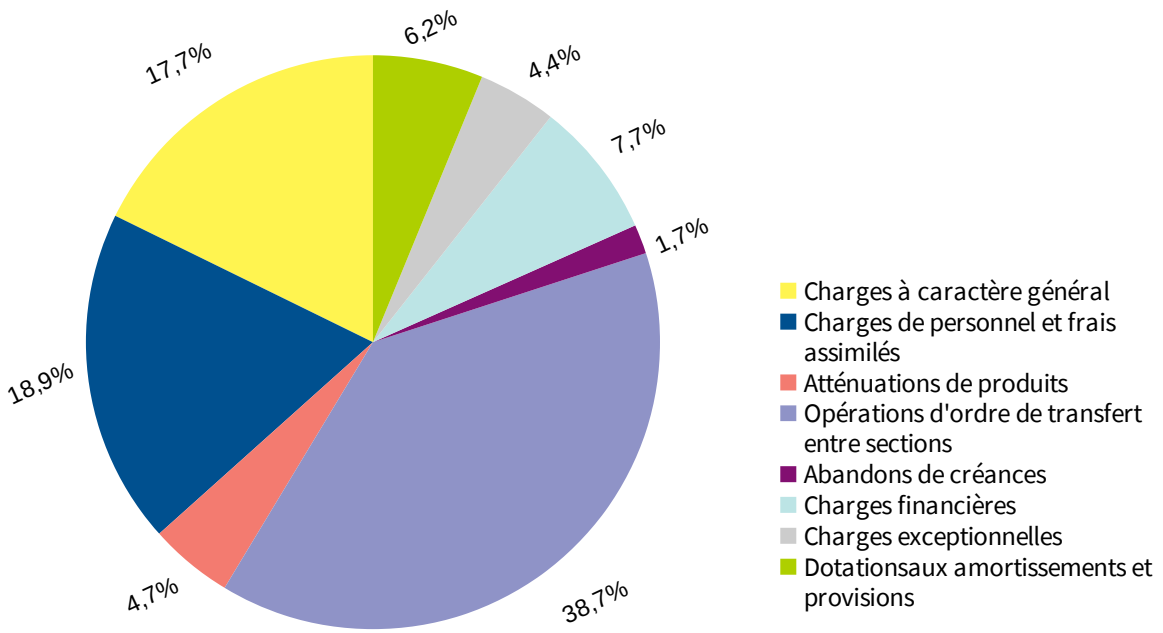

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

2.1.4 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sur l'année 2019 sont de 3 805 819 € HT.

➔ Liées à la facturation du service

Intitulé	Montant en € HT
Part variable redevance assainissement	2 180 003 €
Part fixe redevance assainissement	790 992 €
Redevance pollution	4 769 €
Modernisation réseau	160 550 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif	7 271 €
Frais de branchement	86 807 €
TOTAL 1	**3 230 392 €**

➔ Les autres recettes d'exploitation

Intitulé	Montant en € HT
Contribution budget principal pour les eaux pluviales	54 664 €
Subvention d'exploitation *(étude diag + suivi métrologie)*	68 662 €
Quote-Part subventions invest. virée au résultat	364 414 €
Mise à disposition de personnel facturée	6 356 €
Produits exceptionnels *(remboursement assurance, frais de rejet mensu, recouvrement après admission en non valeur)*	68 213 €
Autres *(locations diverses, traitement matières de vidange...)*	13 118 €
TOTAL 2	**575 427 €**
TOTAL (1+ 2)	**3 805 819 €**

Recettes d'exploitation 2019

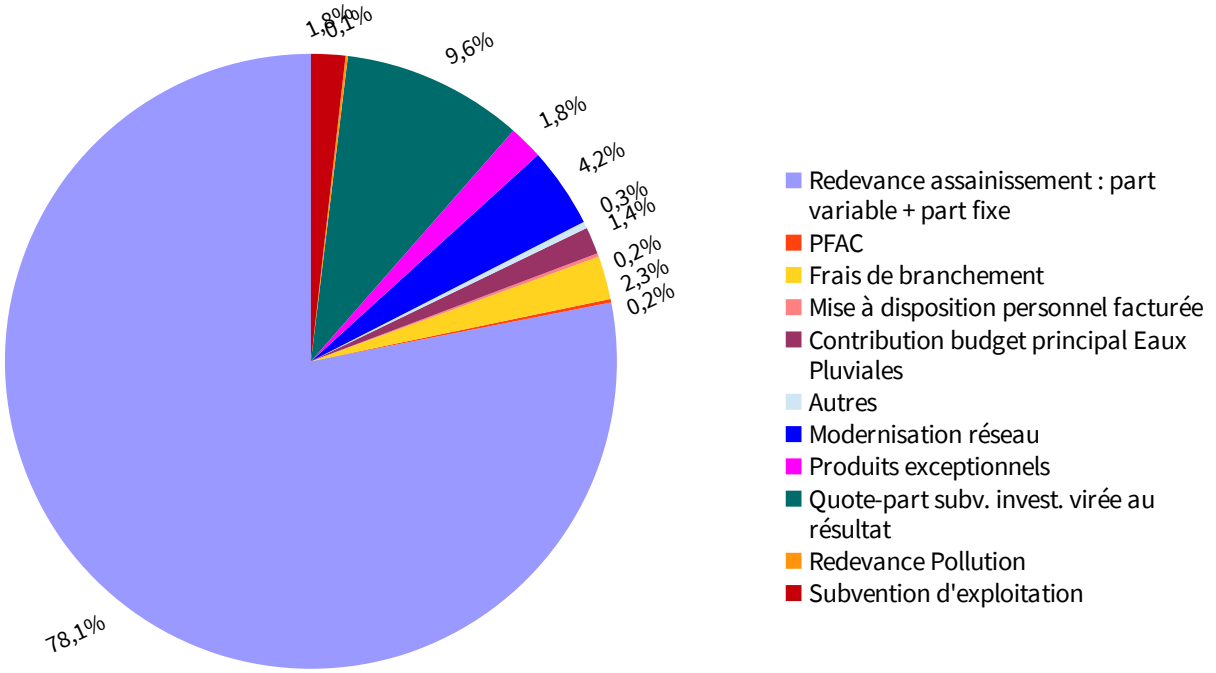

Pour 2019, les recettes dues à la facturation assainissement (part fixe + redevance assainissement) représentent environ 78 % du total des recettes d'exploitation.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

2.2) ENCOURS DE LA DETTE

Banque Populaire	25 079,50
Calyon	234 705,00
Crédit Foncier	328 563,18
Caisse dépôts et consignations	1 198 603,61
Crédit Local de France	669 793,44
Caisse d'Epargne	297 174,23
Crédit Mutuel	2 270 830,34
Crédit Agricole	885 067,08
Société Générale	73 822,50
Sous - Total	**5 983 638,88**
Agence de l'Eau	339 219,07
DETTE TOTALE au 01/01/20	**6 322 857,95**

	Intérêts	Part capital
Emprunts CCT	277 008,51	669 093,57
Agence de l'Eau		29 891,95
TOTAL	**277 008,51**	**698 985,52**

Annuité 2019

L'épargne brute annuelle est de 1 680 703,71 €.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. La durée d'extinction de la dette est de 3,76 (P256.2).

2.3) TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La facturation est réalisée semestriellement.

2.3.1 La redevance assainissement collectif

2.3.1.1 Tarif redevance assainissement

Le tarif 2019 a été fixé par délibération en date du 22 janvier 2019.

➔ Facturation au mètre cube d'eau potable consommé

Pour l'année 2019, pour les usagers abonnés utilisant le réseau d'eau potable, la facture d'assainissement est composée d'une part fixe annuelle de 66 € TTC et d'une partie variable de 2,10 € TTC par m^3, calculée sur la consommation d'eau potable.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Par ailleurs, les usagers consommant plus de 12 500 m³ d'eau par an bénéficient d'un tarif dégressif *(voir ci-dessus),* qui sera supprimé à échéance de 2020.

CONSOMMATION ANNUELLE BAREME DEGRESSIF	€ HT/m³	€ TTC/m³
Jusqu'à 12 500 m³	1,91 €	2,10 €
De 12 500 à 20 000 m³	1,87 €	2,06 €
De 20001 à 50 000 m³	1,81 €	1,99 €
Au delà de 50 000 m³	1,75 €	1,93 €

➔ Facturation forfaitaire pour les personnes utilisant un puits

La base de calcul est celle préconisée par les circulaires à savoir 40 m³/an et par personne vivant au foyer, plafonné à 200 m³/an par foyer.

Part fixe : 66 € TTC par an.
Part forfaitaire de 40 m³/an/personne : 2,10 € TTC/m³ (soit 84 € TTC).

Pour les abonnés qui contestent le forfait, l'installation d'un compteur privé est nécessaire afin d'effectuer la facturation sur le réel consommé.

2.3.1.2 Évolution de la facture d'assainissement

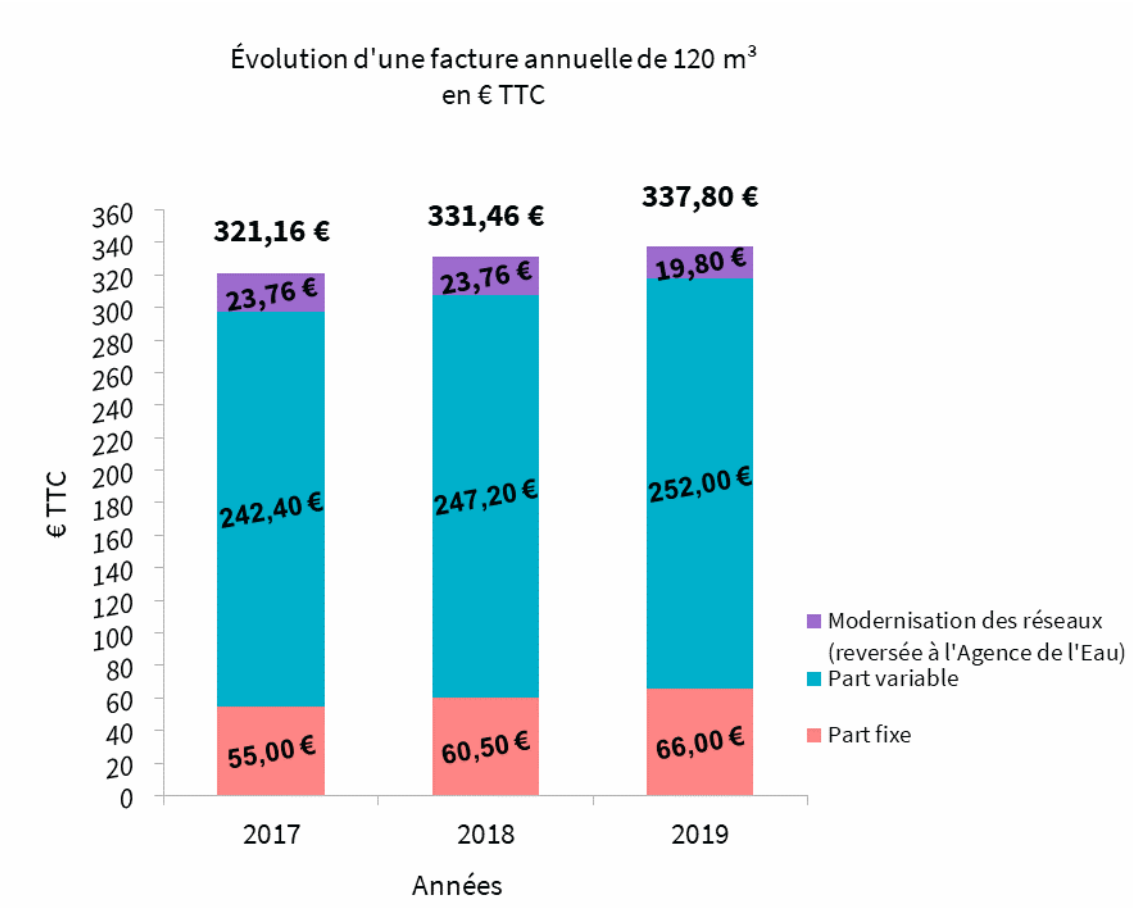

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Il est constaté une hausse de 1,91 % de la facture d'assainissement entre 2018 et 2019. Ceci correspond à l'augmentation de la part fixe de 5,50 € TTC et d'une évolution de + 2 % de la partie variable soit un supplément de 0,04 € par m³ et d'une diminution de la redevance modernisation des réseaux, reversée à l'Agence de l'Eau.
Cette mesure a été prise afin de garantir les recettes notamment au vu des nombreux investissements à réaliser pour entretenir et réhabiliter les ouvrages existants.

2.3.1.3 Facture assainissement type 2020 (D204.0)

Consommation de référence de 120 m³en € HT

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF.

Réf. à rappeler :

Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Date	Index	Date	Index	m³	
115KA05353	31/12/19	120	01/01/19	0	120	

Libellé	Base m³	PU € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TVA	Montant € TTC
Collecte & traitement des eaux usées						
Consommation assainissement collectif 2019	120	1,95	234,00	10	23,40	257,40
Part fixe	365	60,00	60,00	10	6,00	66,00
Organismes Publics						
Redevance modernisation réseaux de collecte	120	0,15	18,00	10	1,80	19,80
TOTAL À PAYER			**312,00**		**31,20**	**343,20**

2.3.1.4 Montant restant impayés au 31/12/2019 sur les factures émises au titre de l'année 2018 (P257.0)

Seul le montant de la redevance assainissement est comptabilité dans le taux des impayés. Sont donc exclues les facturation de réalisation de branchement, de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Désignation	Factures émises en 2018 en € HT	Factures émises en 2018 en € TTC
Montant à recouvrer assainissement	2 899 685,49 €	3 189 453,75 €
Montant impayés assainissement	130 938,79 €	144 032,67 €
Taux d'impayés assainissement	**4,52 %**	

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

2.3.2 La participation pour le financement de l'assainissement collectif

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est due pour tout nouveau raccordement au réseau d'assainissement. En effet, la présence de ce réseau d'assainissement collectif évite au propriétaire la dépense d'une installation d'assainissement autonome. Les tarifs ont été fixés par délibération du 12 juin 2012.

	Tarif 2019
Participation pour le financement de l'assainissement collectif « domestique »	Forfait : 430 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif « Assimilés domestiques» et « Industriels »	Calcul à la surface de plancher : De 0 à 500 m² : 12,13 €/m² De 500 à 1000 m² : 7,50 €/m² Au delà de 1000 m² : 4,87 €/m²

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

3 – LES TRAVAUX ET ETUDES

3.1) BRANCHEMENTS NEUFS SUITE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DEMANDE D'UN PARTICULIER

Des branchements neufs ont été réalisés par le biais d'un marché à bons de commande sur l'année 2019 :

Année	2016	2017	2018	2019
Nombre de branchements	21	29	13	33
Montant des travaux *(en € HT)*	30 002 €	48 895 €	20 051 €	82 195 €

3.2) TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT – REPARATION STATIONS D'EPURATION ET POSTES DE REFOULEMENT

Les travaux ou acquisitions majeurs suivants ont été opérés durant l'année 2019 sur les stations d'épuration et les postes de refoulement :

➔ **Sur les stations d'épuration**
- ✔ Augmentation capacité de pompage PR entrée STEP (venant du secteur MAUZE) - Pompe PR tête de STEP Sainte-Verge,
- ✔ Trappes + barreaux anti-chutes poste recirculation Sainte-Verge,
- ✔ Remplacement par débitmètre du déversement Bassin d'Orage Crevant,
- ✔ Remplacement du Préleveur avec installation communication WIFI pour la supervision – STEP Sainte-Verge,
- ✔ Fourniture et pose d'une sonde à oxygène STEP OIRON,
- ✔ Remplacement paliers du biodisque – STEP Fontenay.

➔ **Sur les postes de refoulement**
- ✔ Réhabilitation robinetterie PR Porte Maillot – Pr Mauzé-Bourg – Pr Oiron Parc,
- ✔ Changement clapets/vannes PR Moreau,
- ✔ Changement armoire électriques,
- ✔ Réhabilitation PR Étang.

3.3) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX

La fréquence des campagnes de nettoyage des réseaux est prévue sur un cycle de 8 ans.

En 2019, les interventions d'exploitation des réseaux représentent jours de prestations externalisées. Celles-ci consistent principalement à la réalisation de curage de réseau sur environ 23 km. Sur le réseau unitaire de Thouars, 439 avaloirs ont été semestriellement nettoyés.

Les rues hydrocurées, en 2019, sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

3.3.1 Bouillé-Loretz – commune déléguée de Loretz-d'Argenton

- ✔ Rue Émile Zola,
- ✔ Rue Rabelais,
- ✔ Rue Émile Zola,
- ✔ Rue du Moulin Merlot,
- ✔ Rue Rabelais,
- ✔ Rue de l'an 2000,
- ✔ Avenue Paul Cézanne,
- ✔ Rue Saint-Vincent,
- ✔ Rue de la Jaunaie,
- ✔ Rue Jules Ferry,
- ✔ Rue de Chenets,
- ✔ Rue de l'Abbaye,
- ✔ Rue Racine,
- ✔ Rue Voltaire,
- ✔ Rue des Pressoirs,Rue des Pinsons,
- ✔ Rue des Chardonnerets,
- ✔ Rue des Hirondelles.

3.3.2 Bouillé-Saint-Paul – commune déléguée de Val-en-Vignes

- ✔ Rue des Vignes,
- ✔ Rue de L'Église,
- ✔ Rue du Château.

3.3.3 Brie – commune déléfuée de Plaine-et-Vallées

- ✔ Rue Madame de Montespan,
- ✔ Chemin des Haures,
- ✔ Rue François du Plessis,
- ✔ Rue de L'Ormeau Doubard,
- ✔ Rue Drouyneau de Brie,
- ✔ Impasse Drouyneau de Brie,
- ✔ Impasse de la Plaine,
- ✔ Impasse du Fournil,
- ✔ Rue de la Pierre aux Prêtres,
- ✔ Rue de L'Anneau Roy,
- ✔ Rue de la Croix de Sazais.

3.3.4 Cersay – commune déléguée de Val-en-Vignes

- ✔ Rue de la Garenne Neuve,
- ✔ Rue Duchastel,
- ✔ Rue de Bellevue,
- ✔ Impasse de Bellevue,
- ✔ Rue du Vieux Quartier,
- ✔ Rue du Petit Pont,
- ✔ Chemin des Champs Gâteau,
- ✔ Rue de Lilas,
- ✔ Rue des Cerisiers,
- ✔ Rue du Moulin,
- ✔ Rue des Genets,
- ✔ Rue Saint Pierre,
- ✔ Rue de L'Anjou ,

3.3.5 Coulonges-Thouarsais

- ✔ Chemin de Carelle,
- ✔ Impasse le Gui,
- ✔ Lotissement des Pierres Levées,
- ✔ Rue de la Biardière,
- ✔ Rue de la Citadelle,
- ✔ Rue Principale,
- ✔ Rue de Saint-Varent,
- ✔ Rue Luché-Thouarsais,
- ✔ Rue du Centre,
- ✔ Rue Chapelle Gaudin,
- ✔ Rue Château Gaillard,
- ✔ Rue de la Cave,
- ✔ Rue de Sainte-Gemme,
- ✔ Rue du Bas Bourg,
- ✔ Rue de Thouars,
- ✔ Rue des Cailloux,
- ✔ Rue de Vrillé,
- ✔ Rue du Courtigas.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

3.3.6 Missé – commune déléguée de Thouars

- ✔ Rue des Mâtineries,
- ✔ Rue des Vaudées,
- ✔ Rue D'Auzay,
- ✔ Rue du Clos Joubert,
- ✔ Rue de Luzabert,
- ✔ Rue de Chambrette,
- ✔ Rue des Champs Longs,
- ✔ Rue des Gardes,
- ✔ Rue de Foucherie,
- ✔ Chemin de la Rivière,
- ✔ Rue des Rocardes
- ✔ Chemin de Bateloup,
- ✔ Chemin des Cinq Sous,
- ✔ Rue du Thouet,Rue de la Pompe,
- ✔ Rue du Châtelier,
- ✔ Rue du Belvédère,
- ✔ Rue du Moulin a Foulon
- ✔ Rue du Pont Neuf,
- ✔ Chemin du Puits,
- ✔ Chemin de la Luzabert,
- ✔ Rue de L'Abbaye.

3.3.7 Saint-Jean-de-Thouars

- ✔ Rue du Roi Lothaire.

3.3.8 Saint-Varent

- ✔ Route de Conquenuche

3.3.9 Sainte-Radegonde – commune déléguée de Thouars

- ✔ Rue des Acacias

3.3.10 Thouars

- ✔ Rue Louis Richou
- ✔ Rue de la Trémoïlle
- ✔ Avenue des Martyrs de la Résistance
- ✔ Rue Tolstoï,
- ✔ Rue Louis Blanc,
- ✔ Rue Montesquieu
- ✔ Lotissement des Graines,
- ✔ Rue Wilson
- ✔ Rue Henri Barthélémy,
- ✔ Rue Porte Maillot,
- ✔ Rue de la Mare aux Canards.

3.4) L'ANNEE 2019 EN QUELQUES CHIFFRES

3.4.1 Nombre de permis de construire, d'aménager et déclarations préalable traités

En 2019, 23 permis de construire, 2 déclarations préalable liées à des constructions de piscine et 2 permis d'aménager ont été instruits au sein du service.

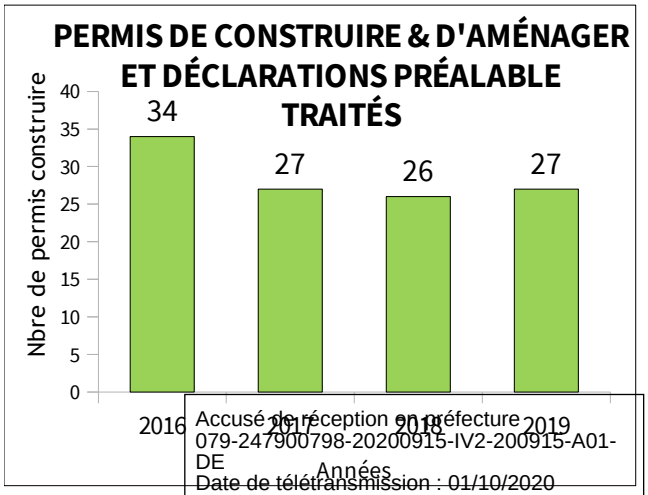

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

3.4.2 Nombre de certificats d'urbanisme traitées

Le nombre de certificats d'urbanismes traitées a augmenté en 2019.

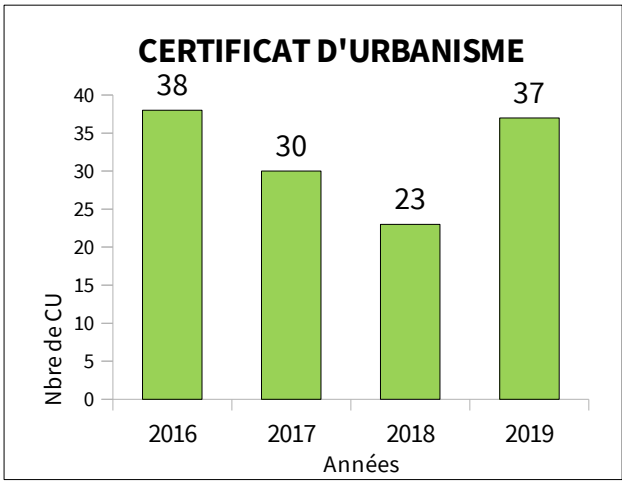

3.4.3 Nombre de contrôles de conformités (raccordement)

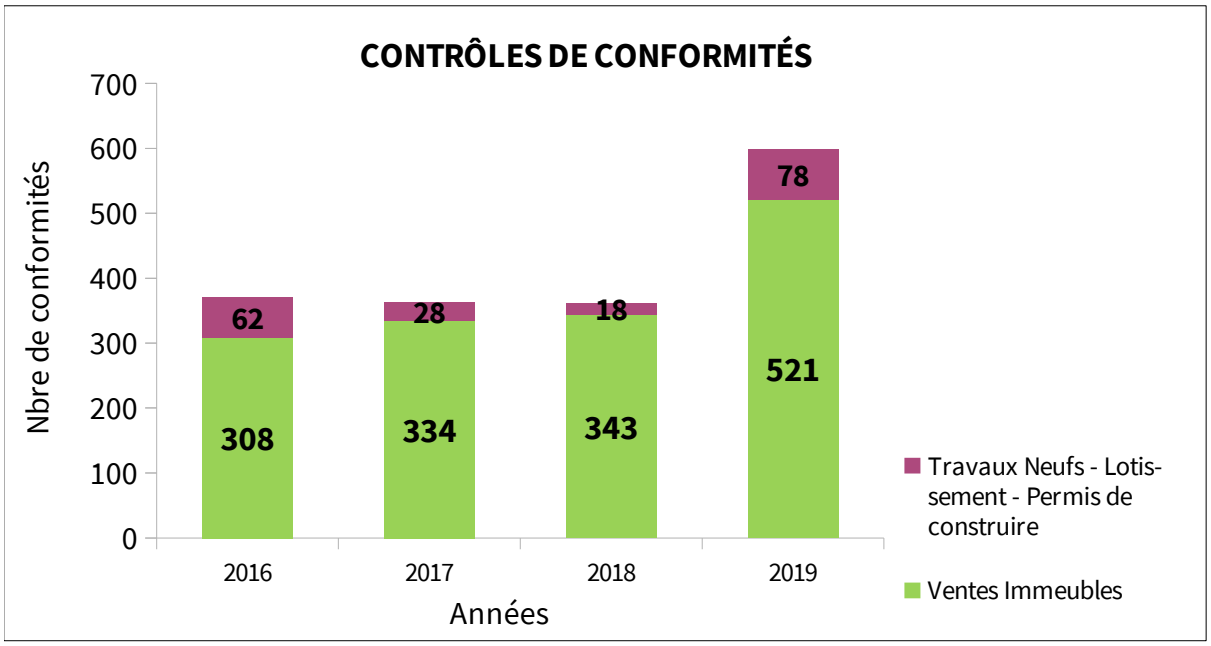

Le nombre de contrôles de conformités liés aux ventes d'immeubles (notaires + agences immobilières) est en constante augmentation.

496 habitations ont été contrôlées (notaires + agences) dont 25 l'ont été 2 fois (23 se sont mis en conformité), soit 521 visites.

Les contrôles liés à la réalisation de nouveaux réseaux et de la construction d'immeuble sont en augmentation. Ceci s'explique notamment par le fait que la Communauté de Communes du Thouarsais à mener une campagne de contrôles sur les constructions d'habitations dans les lotissements.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

3.4.4 Nombre de désobstructions réalisées sur les réseaux

Communes	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Argenton-l'Église – commune déléguée de Loretz-d'Argenton	3	2	2	2
Bouillé-Loretz - commune déléguée de Loretz-d'Argenton				1
Brion-Près-Thouet	1	1		
Cersay - commune déléguée de Val-en-Vignes	1			
Coulonges-Thouarsais	1			1
Louzy	1			
Luché-Thouarsais				1
Mauzé-Thouarsais	1	1	1	
Oiron		2		
Saint-Jacques-de-Thouars	2	1		
Saint-Jean-de-Thouars	1	2		
Saint-Jouin-de-Marnes	1	1		
Saint-Léger-de-Montbrun (Orbé)		1		
Saint-Martin-de-Sanzay	1			
Saint-Pierre-à-Champ - commune déléguée de Val-en-Vignes				1
Saint-Varent		5	5	2
Sainte-Radegonde – commune déléguée de Thouars	4	2	3	7
Sainte-Verge		1		
Thouars	23	17	23	29
TOTAL	**40**	**36**	**34**	**44**

3.5) TRAVAUX ET ÉTUDES

3.5.1 Études

- ✔ Finalisation de l'étude diagnostique à la parcelle des installations autonomes situées sur un zonage collectif non desservies par le réseau sur les communes d'Argenton-l'Église, Bouillé-Loretz, Cersay, Glénay, Saint-Varent, Luzay, Massais, Pierrefitte, Coulonges-Thouarsais et Sainte-Gemme.
- ✔ Lancement de l'étude de juxtaposition des trois études pour une redéfinition des zonages de la Communauté de Communes du Thouarsais.

3.5.2 Travaux

- ✔ Début des travaux de réhabilitation, en juillet 2019, du poste de refoulement du Pâtis – Sainte-Verge,

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

- ✔ Réhabilitation du poste de refoulement de la Magdeleine situé à Thouars,
- ✔ Poursuite de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la commune d'Argenton-l'Église, commune déléguée de Loretz-d'Argenton, avec un accompagnement du service pour les usagers se mettant en conformité tout en bénéficiant des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. 30 dossiers ont été déposés au cours de l'année 2019.
- ✔ Poursuite et fin de la réhabilitation du réseau d'assainissement de la zone d'activités du Grand Rosé à Thouars,
- ✔ Poursuite de l'opération de remise en état des réseaux dégradés par le gaz hydrogène sulfuré indiqués dans le Schéma Directeur de l'ancien périmètre du Thouarsais : Rue du Bois Baudron (3ème tranche) - Mauzé-Thouarsais Rue Gadifer de la Salle – Sainte-Radegonde, Rue du Châtelier – Missé et Rue Boileau à Thouars.
- ✔ Création d'un système de dépotage des matières de vidanges sur la station d'épuration de Sainte-Verge,
- ✔ Lancement des travaux de sécurisation du fonctionnement du clarificateur.

3.6) PROJETS TRAVAUX ET ETUDES PREVUS EN 2020

En 2020, la Communauté de Communes engagera différentes opérations visant à optimiser le Service Assainissement.

- ✔ Réalisation d'un schéma directeur sur les secteurs de Saint-Varent et de Coulonges-Thouarsais,
- ✔ Lancement d'un audit de la station d'épuration de Sainte-Verge dans le cadre de la réhabilitation de cet ouvrage,
- ✔ Agrandissement et réhabilitation des locaux administratifs de la station d'épuration de Sainte-Verge (étude et travaux),
- ✔ Poursuite de la mise en séparatif du réseau sur le système d'assainissement d'Argenton-l'Église – Loretz-d'Argenton,
- ✔ Finalisation des travaux de réhabilitation des postes de refoulement du Pâtis ainsi que de la canalisation située en amont,
- ✔ Finalisation des travaux de sécurisation du fonctionnement du clarificateur de la STEP de Sainte-Verge,
- ✔ Étude sur la réhabilitation du réseau séparatif de la Rue Porte de Paris à Thouars (travaux prévus en 2021),
- ✔ Réhabilitation du poste de refoulement du Bac et de la bâche tampon à Thouars,
- ✔ Finalisation de l'étude de juxtaposition des trois études pour une redéfinition des zonages de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

4 INDICATEURS DE PERFORMANCES

➢ Taux desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

	Zonage collectif			
	A	B	A+B= C	A/C
	nbr d'habitations desservies	**nbr d'habitations non desservies**	**Total habitations potentielles**	**taux de desserte**
Step exisantes				
agglo step ste verge	8103	152	8255	98,16%
agglo step oiron	321	4	325	98,77%
agglo step orbé	180	1	181	99,45%
agglo step ligaine	150	11	161	93,17%
Fontenay	77	1	78	98,72%
Praillon Maranzais	61	41	102	59,80%
Pas-de-Jeu	157	1	158	99,37%
Brion-Près-Thouet	309	0	309	100,00%
Saint-Martin-de-Sanzay	82	202	284	28,87%
Saint-Martin-de-Mâcon	71	43	114	62,28%
Brie	102	1	103	99,03%
Vrères	115	20	135	85,19%
Argenton l'Église	269	136	405	66,42%
Bouillé-Loretz	168	111	279	60,22%
Bouillé-Saint-Paul	14	4	18	77,78%
Cersay	112	37	149	75,17%
Saint-Pierre-à-Champ	41	9	50	82,00%
Coulonges-Thouarsais	41	98	139	29,50%
Saint-Varent	509	214	723	70,40%
Luché-Thouarsais	28			
Marnes	165	0	165	100,00%
Saint-Jouin-de-Marnes	331	0	331	100,00%
Massais	33	74	107	44,59%
sous total	**11439**	**1160**	**12571**	**91,00%**
autres agglomérations				
Puyravault-Cotiaude	0	47	47	0,00%
soulbrois	0	117	117	0,00%
maulais rive gauche	0	56	56	0,00%
Auboué	0	42	42	0,00%
Meulle	0	18	18	0,00%
Tillé	0	31	31	0,00%
Saint-Cyr-la Lande	0	111	111	0,00%
Tourtenay	0	57	57	0,00%
Glénay	0	114	114	0,00%
Luzay	0	57	57	0,00%
Pierrefitte	0	99	99	0,00%
Saint-Gemme	0	44	44	0,00%
Saint-Généroux	0	0	0	0,00%
sous total	0	**793**	**793**	**0,00%**
total général	**11439**	**1953**	**13364**	**85,60%**

La ligne « grisée » est la commune où le service assainissement n'a pas en sa possession le zonage d'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

➢ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX *(15 points)*			
VP.250 -Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 -Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX *(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)*			
VP.252 -Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à15 points sous conditions *(1)*	Oui	0
VP.253 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		20 %	
VP.254 -Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.255 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	20 %	0

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX *(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)*			
VP.256 -Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	-	5
VP.257 -Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 -Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 -Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 -Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL	**120**	-	**60**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

➢ Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station), s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système

STEP	Type station	Capacité (EH)	Année de mise en service	Charge moyenne entrantes 2019 (kg DBO5/j)	Conformité exercice 2019 0 ou 100 %
Argenton-l'Église	BA	1 167	1976	22,72	100
Bouillé-Saint-Paul	LAG	190	2011	-	100
Bouillé-Loretz	LB	1 167	1984	15,44	100
Brie	DB	250	2013	-	100
Brion-Près-Thouet	BA	1 000	1998	35,90	100
Cersay	BA	583	1975	19,42	100
Coulonges-Thouarsais	BA	150	1974	-	100
Fontenay	DB	200	2010	-	100
Ligaine	FPR	400	2006	-	100
Luché-Thouarsais	FPR	300	2010	5,49	100
Marnes	FPR	350	2008	8,29	100
Massais	FPR	180	2016	-	100
Oiron	BA	815	1989	29,18	100
Orbé	FPR	700	2005	20,43	100
Pas-de-Jeu	FPR	450	2005	-	100
Praillon-Maranzais	DB	250	2011	-	100
Saint-Jouin-de-Marnes	FPR	500	2008	23,56	100
Saint-Martin-de-Mâcon	FPR	180	2010	-	100
Saint-Martin-de-Sanzay	LAG	600	2007	-	100
Saint-Pierre-à-Champ	LAG	198	1986	-	100
Saint-Varent	BA	2 500	2001	55,95	100
Sainte-Verge	BA	35 000	1990	946,10	100
Vrères	FPR	420	2013	6,43	100

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

➢ Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées

STEP	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées (kg DBO5/j) Exercice 2019	Conformité 2018 0 ou 100	Conformité 2019 0 ou 100
Argenton-l'Église	22,72	100	100
Bouillé-Saint-Paul	-	100	100
Bouillé-Loretz	15,44	100	100
Brie	-	100	100
Brion-Près-Thouet	35,90	100	100
Cersay	19,42	100	100
Coulonges-Thouarsais	-	100	100
Fontenay	-	100	100
Ligaine	-	100	100
Luché-Thouarsais	5,49	100	100
Marnes	8,29	100	100
Massais	-	100	100
Oiron	29,18	100	100
Orbé	20,43	100	100
Pas-de-Jeu	-	100	100
Praillon-Maranzais	-	100	100
Saint-Jouin-de-Marnes	23,56	100	100
Saint-Martin-de-Mâcon	-	100	100
Saint-Martin-de-Sanzay	-	100	100
Saint-Pierre-à-Champ	-	100	100
Saint-Varent	55,95	100	100
Sainte-Verge	946,10	100	100
Vrères	6,43	100	100

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

➢ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées

STEP	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées (kg DBO5/j) Exercice 2019	Conformité 2018 0 ou 100	Conformité 2019 0 ou 100
Argenton-l'Église	22,72	100	100
Bouillé-Saint-Paul	-	100	100
Bouillé-Loretz	15,44	100	100
Brie	-	100	100
Brion-Près-Thouet	35,90	100	100
Cersay	19,42	100	100
Coulonges-Thouarsais	-	100	100
Fontenay	-	100	100
Ligaine	-	100	100
Luché-Thouarsais	5,49	100	100
Marnes	8,29	100	100
Massais	-	100	100
Oiron	29,18	100	100
Orbé	20,43	100	100
Pas-de-Jeu	-	100	100
Praillon-Maranzais	-	100	100
Saint-Jouin-de-Marnes	23,56	100	100
Saint-Martin-de-Mâcon	-	100	100
Saint-Martin-de-Sanzay	-	100	100
Saint-Pierre-à-Champ	-	100	100
Saint-Varent	55,95		100
Sainte-Verge	946,10		100
Vrères	6,43	100	100

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

➢ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Nom de la station : **Sainte Verge**
Quantité de boues évacuées : 424 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 424 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Oiron**
Quantité de boues évacuées : 5 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 5 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Brion-Près-Thouet**
Quantité de boues évacuées : 8 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 8 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Saint-Varent**
Quantité de boues évacuées : 14 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 14 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Argenton-l'Église**
Quantité de boues évacuées : 6 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 6 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Bouillé-Loretz**
Quantité de boues évacuées : 6 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 6 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Cersay**
Quantité de boues évacuées : 3 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 3 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Coulonges-Thouarsais**
Quantité de boues évacuées : 0 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Nom de la station : **Fontenay**
Quantité de boues évacuées : 0,6 TMS
Filière d'évacuation : traitement en STEP
Quantité de boues admises par une filière conforme : 0,6 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Brie**
Quantité de boues évacuées : 0,6 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 0,6 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **Praillon**
Quantité de boues évacuées : 0 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 0 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

Nom de la station : **St Pierre à Champ**
Quantité de boues évacuées : 134,9 TMS
Filière d'évacuation : valorisation agricole
Quantité de boues admises par une filière conforme : 134,9 TMS
Taux de boues évacuées selon filière conforme : 100 %

A l'échelle du service, le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.

Pas d'évacuation pour les stations d'Orbé, Luché-Thouarsais, Ligaine, Pas-de-Jeu, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Vrères, Massais et Bouillé-Saint-Paul, St Jouin de Marnes et Marnes.

Seules les stations de Saint-Varent et de Coulonges-Thouarsais stockent leurs boues sur place.

➢ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

- Liste des demandes d'indemnisations déposées avec date d'ouverture du dossier, nature du sinistre, nature du sinistre et cause présumée du sinistre : 1 sinistre

Contrat	Assurance	n°sinistre	Sinistre	Date sinistre	Remboursement
Responsabilité civile	PNAS	2019-8062	Dégât des eaux chez Mme HAY suite à l'engorgement d'un réseau EU	05/06/2019	En attente recours du tiers

- Nombre d'habitations desservies : 13 940
- Indice : nombre de demandes d'indemnisations/nombre d'habitants desservis x 1 000 : 0,07

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (sur les 5 dernières années) (P253.2)**

  - **Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N = 3 168 ml** (*Réhabilitation Rue du Bois Baudron – Mauzé-Thouarsais – 3ème tranche : 1 200 ml – Mise en séparatif Argenton-l'Église – Allée des Pecheurs + BVC + Rues Tilleuls/Fontaine : 586 ml + 641 ml + 245 ml - Réhabilitation Rue du Châtelier – Missé : 50 ml - Rue du Tumulus – Thouars chemisage de 200 ml – Réhabilitation Rue Boileau – Thouars : 216 ml – Réhabilitation Rue Gadifer de la Salle – Ligron : 30 ml)*
  - **Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N-1 = 2 843 ml** *(Réhabilitation Rue de Villeneuve – Louzy : 200 ml + réhabilitation ZA Grand Rosé – Thouars : 520 ml + 312 ml – Mise en séparatif Argenton-l'Église – Allée des Pecheurs + BVC : 354 ml + 964 ml + Réhabilitation Rue du Bois Baudron – Mauzé-Thouarsais – 3ème tranche : 493 ml)*
  - **Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N-2 = 953 ml** *(Réhabilitation ovoïde – Thouars -2ème tranche : 785 ml + Rue du Bois Baudron – Mauzé-Thouarsais – 1ère tranche : 140 ml + Rue du Pineau – Louzy : 28 ml)*
  - **Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N-3 = 175 ml** *(Réhabilitation Rue Jean Devaux – Thouars)*
  - **Linéaire renouvelé (Remplacement, renforcement, réhabilitation) année N-4 = 625 ml** *(Réhabilitation Rue du Tumulus – Thouars : 125 ml + Réhabilitation ovoïde réseau unitaire 1ère tranche – Rue Danton – Thouars : 500 ml)*

A : Moyenne annuelle : 1 553 ml
B : Linéaire total de réseau (gravitaire + refoulement) : 281 834 ml

Taux de renouvellement : A/B = 0,55 %

Pour rappel, en 2017, le taux de renouvellement était de 0,24 % et 0,45 % en 2018. Le Service Assainissement engage depuis plusieurs années la réhabilitation des réseaux existants plutôt que d'en créer des nouveaux.

Pour mémoire, il est souhaitable de prévoir un taux de renouvellement de 1,5 à 2% pour garantir la pérennité du patrimoine (soit 2,8 à 4 km/an).

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)**

- Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions par an : 18
- Linéaire de réseau (gravitaire + refoulement) : 281 834 mètres

soit un indice de 6,30 pour 100 km.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

➢ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)

L'indicateur est calculé pour chaque station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH.

STEP STE VERGE
Nombre de bilans 24h réalisés : 52 sur le paramètre DCO et 52 sur le paramètre DBO5
Données hebdomadaires autosurveillance interne : 52
Nombre de bilan avec dépassement sur la charge en entrée : 0
Nombre de bilans utilisable pour l'indice : 52
Non conformité en rendement par bilan 24 h :

- ✗ **DCO : 2**
- ✗ **DBO 5 : 2**
- ✗ **MES : 2**
- ✗ **NGL : 8**
- ✗ **Pt : 8**

Bilans conformes aux objectifs de rejet : 100 %

STEP SAINT-VARENT
Nombre de Bilan 24h : 12
Données hebdomadaires autosurveillance interne : 12
Nombre de bilan avec dépassement en entrée : 0
Nombre de bilan utilisable pour l'indice : 12

Bilans conformes aux objectifs de rejet : 100 %

➢ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

	Libellé	Points	OUI	NON	SOUS TOTAL
A	***Éléments communs à tous les types de réseaux***				
	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement, …)	20	X		20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	X		10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	X		20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	X		30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	X		10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	X		10
B	***Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs***				
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	X		10
C	***Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes***				
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	X		10
		INDICE	120 /120		

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200915-IV2-200915-A01-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020